



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16/12/2025

**N° 2025 - 89**

L'an deux mil vingt cinq, le seize décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 2

**Etaient présents :**

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme COURTAUD Nicole, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

**Procuration(s) :**

Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, M. SANTERRE Jacky donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, Mme SIRE Guislaine donne pouvoir à M. DUBOIS Christian

**Etaient absent(s) :**

M. GROSJEAN Thierry

**Etaient excusé(s) :**

M. SANTERRE Jacky, Mme DEPOILLY Kandice, Mme DACHEUX Dominique, Mme SIRE Guislaine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

**Date de convocation**  
09/12/2025**OBJET** : Avenant au marché public - Eurovia lot 1 pour la phase 2 - Parking de la Poste**Date d'affichage**  
19/12/2025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante l'avenant concernant les travaux du parking de la Poste.

**Société Eurovia**

Adaptation suivante : Intégration des travaux du parking de la poste (parking actuel reprise de l'emprise anciennement texti) d'un montant de 20 640.00 € HT, initialement prévus dans la tranche « requalification de la RD 1015 et ses abords » au sein de la tranche « Requalification de la place du petit marché ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 2 abstentions (Mr DUBOIS, Mme SIRE) :

- **ACCEPTE** l'avenant précité du parking de la Poste
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que toutes pièces s'y rapportant pour leur exécution.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean-Paul MONGNE

